

Plan directeur du plein air

Activité de participation publique

Dépôt de mémoires

Période

24 mars au 16 avril 2023

Lieu

En ligne

Documents reçus

Seize mémoires

Activité réalisée à la demande du :

Conseil municipal

Description

Parallèlement au questionnaire des organismes et des citoyens, les participants pouvaient transmettre un mémoire proposant des idées ou des projets de plein air urbain à Québec.

Seize mémoires ont été reçus : huit ont été déposés par des citoyens et huit autres, par des organismes. Parmi eux, surtout des organismes dédiés à la conservation de l'environnement, mais aussi un centre dédié aux activités de plein air et un organisme qui favorise l'accessibilité aux loisirs pour les personnes en situation de handicap.

Limites de la méthodologie

Certaines limites méthodologiques s'appliquent :

- Le questionnaire électronique représente un échantillon non probabiliste. Il a été répondu sur une base volontaire et non sur la base d'un échantillon représentatif de la population de la Ville de Québec. La clientèle pratiquant le plein air urbain est plus susceptible de démontrer de l'intérêt envers la présente démarche que la clientèle qui ne le pratique pas.
- Lors de la première phase des consultations, la clientèle jeunesse s'est avérée sous-représentée.
- Étant donné le nombre élevé de réponses aux questions ouvertes, elles ont été réparties de manière aléatoire, et seulement les 200 premières ont été traitées.

Résultats

Un sommaire des mémoires reçus se retrouve en [Annexe I](#) du présent rapport.

Les principaux éléments qui en sont ressortis se déclinent en quatre points :

- Un premier axe transversal aux mémoires concerne le développement de l'offre en équipements et infrastructures de plein air urbain. Plusieurs mémoires marquent un intérêt particulier pour le développement des activités hivernales, notamment le ski de fond. Le développement de la polyvalence des équipements et le prolongement à longueur d'année des activités saisonnières ont notamment été soulevés comme des enjeux par les usagers et les organismes offrant des activités hivernales.
- Un deuxième axe concerne la conservation des milieux naturels permettant la pratique de plein air urbain. Plusieurs boisés et parcs ont été identifiés dans les mémoires comme des lieux de pratique de plein air à conserver et à valoriser. En effet, les impacts positifs de la pratique régulière du plein air sur la santé des usagers ont été largement soulignés. Dans les mémoires, on insiste également sur l'importance de la sensibilisation aux bonnes pratiques en nature dans un contexte de plein air urbain auprès des usagers et aussi sur l'importance d'encadrer les activités (organisation, signalétique, diffusion des informations, etc.).
- Le troisième axe transversal est celui de la structuration des espaces de plein air urbain. La création d'un parc national urbain a été évoquée ainsi que celle de la création d'un réseau de mobilité active qui permettrait de relier les différents lieux de plein air de la ville. Ces deux projets impliquent la nécessité de structurer la pratique du plein air afin de permettre une meilleure accessibilité, une meilleure gestion et une meilleure conservation de ces espaces. La prise en compte du travail effectué pour le Plan vert, bleu et blanc pourra également appuyer cette structuration.
- Le dernier axe concerne l'accessibilité aux lieux de pratique du plein air urbain. En plus d'une amélioration souhaitée en termes d'équipements et infrastructures qui répondent aux principes de l'accessibilité universelle, les mémoires insistent sur la nécessité d'avoir un réseau d'espaces de plein air de proximité, accessibles pour toutes et tous, offrant une desserte efficace aux habitants et habitantes de la ville.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport au conseil municipal et à l'équipe de travail pour le plein air urbain.

Réalisation du rapport

Date

Le 26 février 2024

Analyse et rédaction

Firme BC2

Coordination du rapport

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Annexe I — Sommaire des mémoires déposés

Mémoire 1 : Citoyen

Ce mémoire propose l'installation d'une piste d'athlétisme dans la banlieue nord de Québec. Cette piste en asphalte servirait à remplacer l'ancienne piste du Patro Charlesbourg.

Mémoire 2 : Mont Bélair Découvertes, *Proposition d'aménagements et d'activités de plein air dans le parc naturel du Mont-Bélair*

L'organisme émet plusieurs propositions. Au parc naturel du mont-Bélair, l'aménagement d'infrastructures adaptées aux besoins variés de la clientèle devrait être amélioré.

Afin d'améliorer l'expérience au sommet de Mont-Bélair, l'organisme recommande la construction d'un belvédère au sommet, ainsi que l'ajout de deux refuges quatre saisons.

Il est également question de donner accès au parc naturel du Mont-Bélair à l'année afin d'en profiter en tout temps. Ce parc présenterait encore beaucoup de potentiel de développement d'activités : des sentiers pédestres simples traces, des sentiers de vélo de montagne et de *fatbike*, de l'escalade, du ski hors-piste et du ski raquette.

Finalement, l'organisme propose de réviser la façon de tracer le réseau de ski de fond afin de mieux adapter l'offre en fonction de la demande de la clientèle.

Mémoire 3 : Citoyen

L'auteur de ce mémoire suggère l'installation de plusieurs équipements de plein air : des appareils d'exercice extérieurs, des pistes de ski de fond et des murs pour la pratique solitaire du tennis.

Il fait également plusieurs recommandations qui concernent la mobilité, l'entretien des équipements et infrastructures tels le remplacement des vieux tapis de gazon des terrains de tennis, le déglacage des trottoirs, l'installation de toilettes publiques dans les parcs, et plus encore.

Mémoire 4 : Citoyen, *Proposition d'aménagement de pistes de ski de fond et de pistes urbaines de vélo de montagne*

Dans ce mémoire, on retrouve différents projets d'aménagement de plein air pour la ville. Le premier est un projet d'aménagement de piste de ski de fond dans le parc Victoria en complément au tracé de la rivière Saint-Charles. Un projet de tracé illuminé d'environ 2 km (classique et patin) a été soumis au conseiller municipal, Pierre-Luc Lachance en 2018. Selon ce dernier, le parc Victoria ne présentait « ni les

caractéristiques qui permettraient de positionner le tout ni les installations nécessaires ».

Le citoyen propose aussi l'aménagement de pistes urbaines de vélo de montagne qui formeraient un réseau dans l'ensemble de la ville. Plusieurs lieux sont ciblés pour ces pistes, dont le parc de la Rivière-Saint-Charles et le parc de l'Escarpement. Le citoyen suggère également la réalisation de pistes à partir du centre-ville jusqu'au lac Saint-Charles.

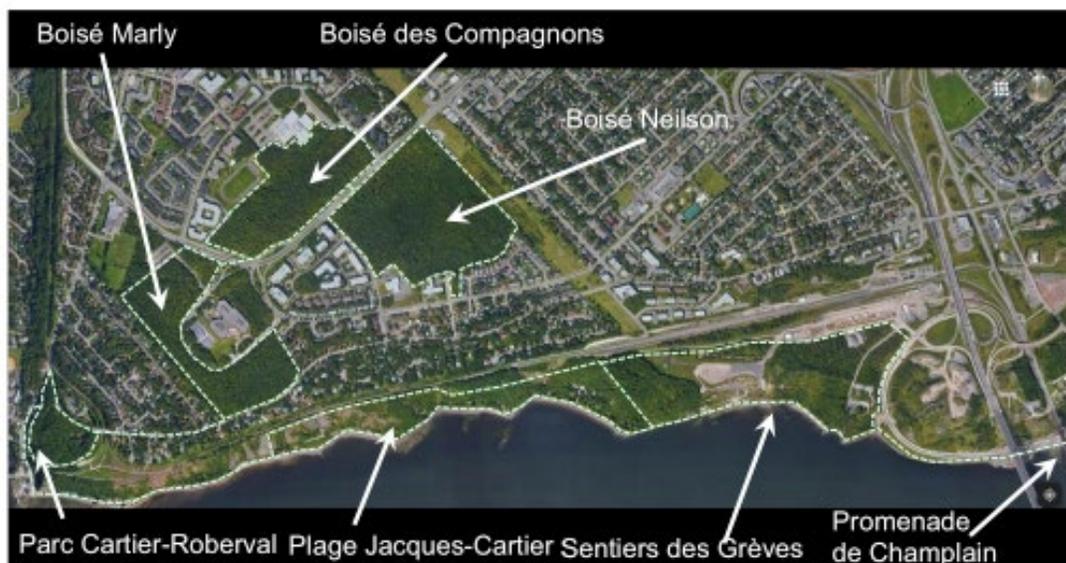
Le mémoire se conclut sur plusieurs exemples américains de développement de vélo de montagne.

Mémoire 5 : Les amis du boisé Neilson, *Un projet de parc national urbain pour la ville de Québec, une consolidation des milieux naturels qui bonifie l'offre d'activités de plein air*

Ce mémoire propose le remembrement des milieux naturels d'intérêt de la Pointe-de-Sainte-Foy à l'intérieur d'un vaste parc national urbain. Il suggère l'intégration du boisé Neilson aux autres milieux naturels qui forment la trame verte et bleue de l'ouest de la ville.

Le mémoire décrit les divers avantages du projet : protection d'un milieu à haute valeur écologique, élargissement de l'offre d'activité, éducation et sensibilisation.

La figure ci-dessous illustre les espaces verts qui pourraient être attachés à ce projet.



Projet d'un parc national urbain, les amis du boisé Neilson

Mémoire 6 : Citoyenne, *Le transport collectif vers la nature à Québec*

La citoyenne propose un projet de navettes/autobus qui conduiraient les étudiants des cégeps et universités de la ville de Québec vers des milieux naturels pendant les fins de semaine de l'année scolaire.

Ce projet n'est pas directement en lien avec le plein air urbain.

Mémoire 7 : Groupe Plein Air Faune

Ce mémoire est constitué de la planification stratégique du groupe Plein Air Faune. Il émet des orientations de développement en matière d'infrastructures, d'accessibilité, d'activités et d'événements.

Infrastructures : L'organisme précise qu'un projet d'ajout d'un bloc sanitaire et d'un local de sauveteurs est en cours dans le but d'améliorer l'expérience client.

Il indique aussi que les infrastructures d'égouts et d'aqueduc sont à refaire et que la stabilisation des berges au niveau de la traverse du lac constitue un enjeu prioritaire. À court terme, le remplacement de l'amirauté est jugé prioritaire afin d'améliorer la location des embarcations.

L'organisme soutient que le manque d'espaces de rangement représente un enjeu et un frein au développement des activités et des services. Ceci accentue l'importance de planifier des espaces de plus grande superficie dans tous les projets de construction.

Accessibilité :

L'organisme mentionne que le stationnement arrive régulièrement à saturation et souligne aussi le besoin d'améliorer la desserte d'autobus minimalement les fins de semaine et pendant la saison estivale.

La disponibilité du service de transport adapté est également essentielle pour la clientèle à mobilité réduite. Il est souligné que la piste cyclable devrait être asphaltée sur la rue Laberge afin d'encourager le transport actif, et qu'il serait très intéressant de développer un corridor cyclable qui relierait les différents parcs de la Ville.

D'autres projets visant l'accessibilité universelle sont mentionnés, notamment l'ajout d'un quai adapté.

L'organisme souhaite également que la Ville de Québec rembourse les frais des journées plein air aux écoles secondaires afin d'augmenter la pratique chez les adolescents.

Activités :

L'organisme propose plusieurs idées pour bonifier la variété d'activités offertes sur le site. Il propose un sentier de vélo à pneus surdimensionnés, des glissades sur tube, un jeu d'évasion en nature, un sentier artistique, un parcours faunique immersif, etc.

Mémoire 8 : L'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME) et Santé Urbanité

Ce mémoire regroupe les recommandations de l'AQME et de Santé Urbanité pour la pratique du plein air urbain. Ces deux organismes s'intéressent aux impacts de l'environnement sur la santé. Le mémoire commence par un récapitulatif de plusieurs recommandations qui lient la santé et la pratique du plein air, et de manière générale, les bénéfices du contact des gens avec la nature.

Ensuite, le mémoire émet quelques recommandations plus spécifiques qui touchent les activités physiques, le contact avec la nature, les parcours urbains, l'hivernalité, l'*empowerment* et l'accès inclusif. Il propose notamment de favoriser les contacts avec la nature urbaine en développant la trame verte au circuit de la Pointe-de-Sainte-Foy ainsi que la promenade de cap en cap.

Mémoire 9 : Centre de plein air Ski de fond Charlesbourg

Ce mémoire présente l'intention du Centre de ski de fond Charlesbourg de consolider et développer son offre de service, de faire partie intégrante du Plan dont la Ville souhaite se doter, et de devenir un partenaire de choix dans l'atteinte de ses objectifs. Il présente également la vision de développement du centre.

Le mémoire fait état d'un intérêt accru pour la pratique du plein air dans ce secteur. Des citoyens pratiquent des activités de plein air toute l'année sur ce territoire, parfois sans respecter les règles établies (cf. mémoire 12). Un enjeu de non-respect de la réglementation au niveau des terrains jouxtant la source d'eau potable a également été relevé.

Le Centre estime qu'un meilleur encadrement favoriserait de meilleures pratiques. Il aimerait opérer sur une base annuelle afin d'améliorer l'entretien des infrastructures, d'encadrer et de développer la pratique d'activités sportives en été comme en hiver, dans le respect du territoire. Pour y arriver, il souhaite s'assurer de l'appui « de l'ensemble de (ses) partenaires et obtenir le soutien réglementaire et financier de la Ville ».

Le mémoire se conclut par des recommandations d'aménagement du territoire ainsi qu'une planification des actions à effectuer pour la création d'un réseau de sentiers de plein air accessible et inclusif en partenariat avec les propriétaires fonciers présents.

En matière d'aménagements souhaités à terme, l'organisme souligne entre autres :

- Un sentier pédestre entretenu qui longerait la rivière des Sept Ponts et la rivière Des Roches en passant par le secteur du lac Bégon jusqu'au lac des Chicots sur les terrains de la Ville (sous autorisation).
- Le maintien et le développement de pistes et sentiers complémentaires sur les terrains de propriétaires fonciers afin de favoriser l'accès au sentier principal via les quartiers limitrophes, et pour inciter la pratique d'une plus grande diversité d'activités récréatives et de plein air.
- L'agrandissement et l'aménagement durable de la capacité de stationnement afin de favoriser l'accès aux sentiers par l'accueil du Centre.
- L'ajout de nouveaux lieux de stationnements officiels.

Mémoire 10 : Citoyen

Ce mémoire fait état de recommandations sur les éléments suivants : pistes cyclables, parcs, rivière Saint-Charles, lac des Roches, passage piéton, terrain vacant, boulevard du Loiret, parc de la Montagne-des-Roches, aménagement de parc linéaire.

Il conclut sur l'importance d'avoir des espaces communs propres, sécuritaires et ombragés.

Mémoire 11 : Citoyen

Ce mémoire fait état de problèmes liés à la pratique de sports de plein air sur des terrains privés situés au lac Des Roches dans le nord de l'arrondissement Beauport.

Certaines activités encadrées par le Centre de ski de fond Charlesbourg ont lieu sur ces terrains, tel qu'entendu avec les propriétaires, toutefois des particuliers utilisent également ces terrains de manière indépendante sans en avoir l'autorisation.

C'est particulièrement le cas en été et en automne avec l'arrivée de promeneurs, de vélos de montagne, de « *sur run* » et moto-cross. Par ailleurs, une augmentation de la pollution a été constatée (bouteilles, emballages, reste de feu, etc.).

Le mémoire conclut sur une inquiétude concernant « la sécurité des gens, de nos terres, des sources d'eau potable et de la beauté du secteur ».

Mémoire 12 : Amis du boisé des Châtelers

Ce mémoire présente le boisé des Châtelers, un milieu très fréquenté par les citoyens et citoyennes de la ville pour y pratiquer différentes activités de plein air en toutes saisons.

Les auteurs souhaitent que ce boisé soit intégré au Plan directeur de plein air urbain. Le mémoire indique que le boisé s'étend sur 200 hectares et comporte des milieux humides riches et variés, ainsi qu'une importante diversité faunique. Il est fréquenté par les habitants des quartiers environnants qui y pratiquent une diversité d'activités de loisir et de sport.

Le mémoire précise que ces terrains sont privés et appartiennent majoritairement à un promoteur qui projette d'y développer un parc industriel. Il note par ailleurs que l'indice de canopée est en net recul dans le quartier et que ce projet menace la survie du boisé.

Les auteurs demandent donc de protéger ce boisé dans son intégralité.

Enfin, le mémoire conclut sur des suggestions d'aménagements à réaliser afin de rendre le boisé plus accessible et d'exploiter tout son potentiel d'espace de plein air urbain.

Mémoire 13 : Citoyen

Ce mémoire propose d'améliorer l'accessibilité des patinoires en élargissant les plages horaires d'ouverture des pavillons de service jusqu'à 22 h. Par ailleurs, il propose de s'inspirer des modèles de Sherbrooke et Ottawa et d'offrir un service sans surveillance.

Mémoire 14 : Citoyen

Ce mémoire propose de prendre connaissance du Plan vert, bleu et blanc (2009). Ce plan repose sur la consolidation des réseaux récréatifs existants et la création de liens naturels et bâtis d'intérêt.

L'auteur du mémoire indique avoir fait mention de l'existence de ce document et de cette démarche lors de la séance du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou le 27 mars 2023. Il indique également que l'élaboration de ce plan — qui n'a finalement jamais vu le jour — avait bénéficié d'une large opération de consultation citoyenne.

Mémoire 15 : Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale

Ce mémoire déposé par l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) de la Capitale-Nationale a pour objectif de « partager ses expériences, ses idées ainsi que son offre de service en lien avec l'accessibilité et les loisirs adaptés. »

L'organisme vise à favoriser l'accessibilité des sites de plein air aux personnes handicapées, et notamment, à assurer une accessibilité minimale des sites dans tous les cas. Le mémoire précise ensuite les différentes actions que l'organisme aimerait entreprendre :

- Une première phase de travail en collaboration avec la Ville pour débiter la mise en place d'une offre de plein air plus inclusive;
- La sensibilisation des gestionnaires face aux enjeux liés à l'accessibilité;
- Une amélioration de la communication sur les différents lieux et infrastructures existants, ainsi qu'une uniformisation de ces informations;
- Une amélioration de la signalétique sur place;
- Une amélioration de la mobilité entre les sites.

En conclusion, les auteurs du mémoire proposent leur aide à la Ville dans sa démarche de mise en accessibilité des infrastructures et des activités de plein air sur son territoire, dans la continuité de la collaboration déjà établie. Ils offrent également leur support pour de la formation sur le plein air adapté et un appui pour la planification d'activités. Une offre de service pour l'évaluation de l'accessibilité des sites dans le cadre d'une réflexion en lien avec le plein air accessible aux personnes handicapées pourra être fournie.

Mémoire 16 : Club de ski de fond Le Blizzard

Ce mémoire rassemble les propositions du club de ski de fond Le Blizzard pour développer son offre de service au Mont-Bélair. Ces propositions se déclinent en quatre points :

1. Prolonger la saison pour les skieurs : un surfaçage dès les premières neiges permettrait de rajouter des semaines de pratique à la saison.
2. Aménagement d'espaces multifonctionnels : intégrer un aménagement polyvalent permettrait d'étendre les activités avec des courses en sentier et des compétitions de ski de fond par exemple.
3. Bonification de l'offre de pas de patin : l'élargissement d'une piste permettrait d'ajouter un espace pour la pratique du pas de patin en parallèle des pistes classiques.

4. Augmenter la sécurité : grâce à un nouveau retour pour désengorger le seul sentier existant et à un nouveau tronçon de 2 km.